



**Danielle BRULEBOIS**

*Députée du Jura*

*Conseillère Départementale*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**Madame Geneviève DARRIEUSSECQ**

Ministre déléguée auprès du ministre des  
Solidarités, de l'Autonomie et des  
Personnes handicapées, chargée des  
Personnes handicapées  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS

N/Réf : MC23-06-18

Lons le Saunier, le 14 juin 2023

Madame la Ministre,

Nous sollicitons votre bienveillante attention sur les conséquences de l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de cumul de la pension d'invalidité avec les revenus d'activité conformément au décret n° 2022-257 du 3 février 2022 relatif au cumul de la pension d'invalidité avec d'autres revenus et modifiant diverses dispositions relatives aux pensions d'invalidité. Ces nouvelles règles sont entrées en vigueur le 1er décembre 2022 avec un effet rétroactif au 1er avril 2022.

Si globalement le dispositif est plus incitatif que l'ancien, il reste qu'une frange de la population concernée (estimée à 8000 personnes) par ces nouvelles dispositions se trouve particulièrement lésée. Les pensionnés dont l'ensemble des revenus dépassent le plafond de la Sécurité sociale (PASS), soit 43 992 € en 2023 voient le montant de leur pension d'invalidité considérablement diminuer ou en sont mêmes privés, ce qui n'était pas le cas avant. Nous saluons les discussions en cours pour la rédaction d'un nouveau décret faisant passer ce seuil à 1.5 PASS.

L'aspect de cette réforme sur lequel nous souhaitons vous solliciter aujourd'hui est la modification de la période de référence servant de calcul pour le cumul emploi et revenus d'activité, qui impacte désormais sur 12 mois et non plus sur 2 trimestres consécutifs.

Suite à ce changement, des personnes bénéficiaires d'une pension d'invalidité connaissent une perte de revenus conséquente alors que le montant total de leurs revenus se situe bien en-dessous du PASS.

Pour donner un exemple concret, une personne bénéficiant d'une pension d'invalidité, qui occupe plusieurs postes en tant que secrétaire de mairie ou de syndicats des eaux dans le Jura, dont le montant de revenu fiscal de référence s'élève à 26 000 € par an, a vu sa pension diminuer de 130 € par mois car il avait bénéficié de primes en fin d'année 2022 pour plus de

3000 € alors qu'avec l'ancienne méthode de calcul, il ne connaissait pas cette baisse de pension d'invalidité puisqu'un dépassement était possible sur 2 trimestre consécutifs.

Face à cette situation, il a contacté les services de la CPAM, qui lui ont indiqué qu'il devait réduire son temps de travail. Il réfléchit d'ailleurs à cesser l'un des contrats qui le lie en tant que secrétaire de mairie avec une petite commune du Département, ce qui inquiète beaucoup le maire car il sait que les possibilités de trouver un remplaçant sont quasi nulles.

Cet exemple concret illustre les conséquences pratiques allant à l'opposé de l'esprit de cette réforme visant à inciter les personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité à reprendre une activité professionnelle. Avec les nouvelles modalités de calcul, la perception de prime récompensant la qualité du travail implique une baisse du montant de la pension d'invalidité. La situation est d'autant plus dommageable pour les personnes ayant touché une indemnité de licenciement. En plus de perdre leur emploi, le montant de la pension d'invalidité est diminué. Enfin en cas de difficultés de trésorerie momentanée, la possibilité de bénéficier d'une avance sur salaire n'est pas envisageable puisque cela aura les mêmes conséquences.

Nous vous sollicitons donc pour un retour à une comparaison des revenus sur une base de 2 trimestres consécutifs au lieu des 12 mois glissants.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma très haute considération.



**Danielle BRULEBOIS**  
**Députée du Jura**  
**Conseillère Départementale du Jura**

**Cosignataires :**

**Madame Brigitte KLINKERT, ancienne Ministre, Députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Haut Rhin**

**Monsieur Joël GIRAUD, Ancien Ministre, Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Hautes-Alpes**

**Monsieur Stéphane TRAVERT, Ancien Ministre, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Manche**

**Monsieur Xavier BATUT, Député de la 10<sup>ème</sup> circonscription de Seine-Maritime**

**Monsieur Didier LE GAC, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Finistère**

**Madame Laurence CRISTOL, Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de l'Hérault**

**Monsieur Jean-Marc ZULESI, Député de la 8<sup>ème</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône**

**Madame Clara CHASSANIOL, Députée de la 7<sup>ème</sup> circonscription de Paris**

**Madame Lysiane METAYER, Députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan**

**Monsieur Lionel VUIBERT, Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Ardennes**

**Madame Stella DUPONT, Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Maine et Loire**

**Madame Annie VIDAL, Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Seine-Maritime**

**Madame Sandrine LE FEUR, Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Finistère**

**Monsieur Jean-Marie FIEVET, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription des Deux-Sèvres**

**Monsieur Jean-Pierre PONT, Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Pas de Calais**

**Monsieur David VALENCE, Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Vosges**  
**Madame Anne-Laurence PETEL, Députée de la 14<sup>ème</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône**  
**Monsieur Benoit BORDAT, Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Côte d'Or**  
**Monsieur Damien ABAD, Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Ain**  
**Monsieur Thomas CAZENAVE, Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Gironde**  
**Madame Jacqueline MAQUET, Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Pas de Calais**  
**Madame Anne BRUGNERA, Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Rhône**  
**Monsieur Bertrand BOUYX, Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Calvados**  
**Madame Christine LE NABOUR, Députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine**  
**Madame Servane HUGUES, Députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription de l'Isère**  
**Madame Cécile RILHAC, Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Val d'Oise**